

LETTRE DE MADAME LE MAIRE

Aubervilliers, le 4 novembre 2020



Chères Albertivillariennes, Chers Albertivillariens,

Vous le savez, mercredi 28 octobre dernier, le président de la République a annoncé un nouveau confinement qui a pris effet le vendredi 30 octobre. Une attestation est de nouveau nécessaire pour effectuer nos déplacements, qui doivent être limités. Il s'agit de mesures strictes et difficiles, mais qui sont impératives pour endiguer l'épidémie qui nous touche, surtout les plus fragiles d'entre nous avec qui nous devons nous montrer solidaires. C'est aussi une nécessité pour soulager nos équipes soignantes, en première ligne depuis de nombreux mois pour sauver des vies.

Depuis le 28 octobre, j'ai consulté mes directeurs et les services de l'État pour évaluer la situation pour notre ville et pour ses habitants. Les agents municipaux sont mobilisés pour assurer la continuité du service public, car en cette période de crise nous restons plus que jamais à vos côtés. Tout d'abord, les crèches et les écoles sont ouvertes. Le service périscolaire d'accueil du matin et les activités du soir, ainsi que la restauration du midi, sont assurés. Le lundi 2 novembre, nous avons distribué des masques en tissu, offerts par la municipalité, adaptés à l'ensemble de nos élèves scolarisés dans les écoles élémentaires d'Aubervilliers.

Plus que jamais, aux côtés du tissu associatif de notre ville très mobilisé, le CMS et le CCAS poursuivent leurs activités pour les besoins des familles, de nos aînés et de nos enfants.

Nous travaillons aussi à la mise en place d'un dispositif destiné à promouvoir et à soutenir l'activité des commerces de bouche et la vente à emporter de nos restaurants.

Rester à vos côtés, c'est aussi être disponibles. Les élus de la majorité continuent d'être sur le terrain et à votre écoute. L'Hôtel de Ville continue de recevoir du public pour vous informer. Toutefois, les contraintes sanitaires sont renforcées.

Les manifestations sportives et culturelles devront être temporairement annulées. C'est une décision difficile. Je le sais.

Dans cette période si particulière, nous devons nous montrer plus que jamais solidaires. Comme nous le faisons depuis le début de l'année. Nous devons penser à nos aînés, aux personnes seules, aux agents engagés, aux salariés, aux indépendants et aux chefs d'entreprises, touchés par cette nouvelle épreuve, et à nos jeunes qui sacrifient une partie de leur insouciance.

Respectons ensemble les gestes barrières.

Protégez-vous, protégeons les autres.

Avec tout mon dévouement.



Karine Franclet

Maire

Vice-présidente de Plaine Commune
Conseillère régionale

Nouvelles mesures sanitaires dans le cadre du reconfinement

ADMINISTRATION



- Services publics (CAF, Pôle Emploi, Mairie...) : **ouverts**
- Tribunal d'instance : **ouvert**
- Maison de Justice et du Droit : **ouverte**
- Service Logement, Service communal d'hygiène et de santé, Service Prévention des expulsions locatives/accompagnement social lié au logement : **ouverts**
- Service social et caisse : **ouverts** du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30
- CCAS (domiciliation) : **ouvert** du lundi au vendredi, de 13 h 30 à 17 h 30
- FSE et RSA : dossiers instruits par téléphone
- Maisons pour Tous Roser et Berty Albrecht : activités de soutien à la parentalité et à la scolarité et permanences d'accès au droit **maintenues**
- Salles de quartier : permanences d'accès au droit et de soutien scolaire **maintenues dans la limite de 6 personnes**
- Direction de la Citoyenneté et du Développement local : **ouverte**
- Coordination Autonomie (pôle gérontologique et coordination municipale du handicap) : **ouverte**
- Clubs seniors Edouard Finck et Ambroise Croizat : fermés ; club Heurtault : **ouvert** (suspension activités sportives, ateliers et sorties).



ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

- Crèches : **ouvertes**
- Écoles élémentaires, collèges, lycées et centres de loisirs : **ouverts** avec des protocoles sanitaires renforcés (port du masque obligatoire dès 6 ans)
- Restauration scolaire : **ouverte** en fonction du protocole sanitaire
- Centres de loisirs : **ouverts** en fonction du protocole sanitaire
- Universités et établissements de l'enseignement supérieur : uniquement à distance
- Activités sportives en temps scolaires ou organisées par les centres de loisirs ou l'École municipale des sports : **maintenues**



SANTÉ - EHPAD

- Centre municipal de santé : **ouvert**
- Service polyvalent d'aide et de soins à domicile : **service maintenu**
- Rendez-vous médicaux : **maintenus**
- Laboratoires, vétérinaires, opticiens : **ouverts**
- Visites dans les Ehpad : **autorisées** avec des protocoles sanitaires renforcés



ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET COMMERCES

- Télétravail et horaires aménagés : généralisés lorsque c'est possible
- Trajets domicile-travail : **autorisés**
- Guichets de poste et de banques : **ouverts**
- Activité des usines, des exploitations agricoles et du BTP : **maintenues**
- Bars, restaurants et commerces non-essentiels : fermés.
- Soutien de la Ville auprès des commerçants : liste des commerçants assurant la livraison à domicile ou la vente à emporter disponible sur le site de la ville : www.aubervilliers.fr
- Marchés : les 3 marchés sont **ouverts** (uniquement les commerces alimentaires)
- Centre commercial Le Millénaire : seuls Carrefour, la pharmacie et la vente de cigarettes électroniques sont **ouverts**
- Autres pôles commerciaux : **commerces alimentaires uniquement**

- Garages, stations essence, commerces de matériel ou réparation informatique, blanchisseries-teintureries : **ouverts**
- Kiosque à journaux : **ouvert**

Mesures prises par l'État

- Entreprises contraintes à fermeture : prise en charge possible allant jusqu'à 10 000 € par mois
- Chômage partiel : appliqué pour les salariés (des mesures complémentaires devraient être proposées, avec notamment un plan spécial pour les indépendants, les commerçants ainsi que les petites et moyennes entreprises).



SPORT

- Installations sportives (gymnases, stades) : **ouvertes** pour les écoles, collèges et lycées, du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h, fermées les week-ends
- Stades : **ouverts** à tous (pratique individuelle) uniquement le week-end, de 10 h à 17 h (vestiaires et douches fermés)
- Gymnases : fermés en dehors des pratiques scolaires
- Centre nautique Marlène Peratou : **ouvert pour les scolaires**, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h 30 et le mercredi, de 9 h à 17 h, pour les centres de loisirs et l'EMS. Fermé le week-end



VIE ASSOCIATIVE

- Bureau des associations : **ouvert** du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30
- Locaux mis à disposition par la Ville aux associations : fermés pour les activités collectives de loisirs (à destination des enfants, jeunes et adultes)
- Activités sociales, de solidarité, permanences d'accès aux droits, distributions alimentaires, activités se déroulant dans le cadre du Contrat local d'accompagnement à la scolarité ou relevant du soutien à la parentalité : **maintenues à condition**, lorsque les structures reçoivent du public, qu'elles soient limitées à 6 personnes avec port du masque obligatoire
- Maison des Langues et des Cultures d'Aubervilliers : fermée



ÉVÉNEMENTS CULTURELS ET CÉRÉMONIES

- Salles de spectacles, cinémas, médiathèques : fermés
- Manifestations culturelles : temporairement annulées
- Rassemblements privés ou publics : interdits
- Enterrements : **autorisés** (maximum 30 personnes)
- Mariages : **autorisés** (maximum 6 personnes)



LIEUX PUBLICS

- Parcs et jardins : **ouverts**
- Cimetières : **ouverts**

LIEUX DE CULTE

- Ouverts au public mais les rassemblements religieux sont interdits



PROPRETÉ

- Collecte des encombrants, déchèterie : **maintenues**
- Grandes lessives : **maintenues** (pas d'enlèvement de véhicules sauf les épaves et les véhicules mal stationnés)